

PRINCIPAUTE DE MONACO

SEANCE PRIVEE EXTRAORDINAIRE

VISITE PRIVEE SOLENNELLE

DE LL. AA. SS. LE PRINCE ET LA PRINCESSE DE MONACO

AU CONSEIL NATIONAL

LE 2 FEVRIER 2012

Le jeudi 2 février 2012, à 18 heures, LL. AA. SS. le Prince Albert II et la Princesse Charlène Se Sont rendues au Conseil National pour une Visite Privée Solennelle.

Leurs Altesses Sérénissimes ont été accueillies par M. Jean-François ROBILLON, Président du Conseil National et par Mme Michèle DITTLOT, Présidente de la Commission de la Culture et du Patrimoine.

A cette occasion, Mme DITTLOT a remis à S.A.S. la Princesse Charlène un bouquet de protea blanches en hommage à Son Pays d'origine, l'Afrique du Sud.

M. Jean-François ROBILLON, Président du Conseil National, a alors prononcé le discours suivant :

«Monseigneur,

Altesse,

L'histoire du Conseil National, en un siècle d'existence, a été jalonnée de moments devenus mémorables par le vote de certains textes de loi qui ont permis l'évolution de notre Pays. Mais il y a des événements qui l'ont marquée de manière encore plus frappante car ils ont touché nos cœurs plus que nos esprits.

Ainsi, Monseigneur, c'est en 1974, lors de Ses 25 ans de règne, que Votre Père, accompagné de la Princesse Grace et de Vous-même, rendait pour la première fois visite à notre Institution.

Quelques années plus tard, le 21 décembre 1983, c'est Vous, Monseigneur, alors Prince Héritaire, qui avez honoré le Conseil National de Votre présence.

A deux reprises ensuite, vous avez à nouveau accompagné le Prince Rainier III pour l'inauguration du Conseil National réaménagé et rénové, ainsi que pour fêter Ses 50 ans de règne.

Il faudra attendre 2006, année de Votre Avènement, pour que le Conseil National Vous accueille à nouveau, Monseigneur. Ce moment fort, que je peux m'enorgueillir d'avoir vécu avec quelques-uns de mes collègues ici présents, marquait un nouveau départ pour notre Pays, dans le respect de son histoire et de ses traditions.

C'est ce jour-là que Vous nous avez livré un message fort rappelant l'essence même de nos Institutions, ce consensus indispensable que chacune atteint en faisant un pas vers l'autre.

Puis, l'année dernière, Vous êtes revenu au Conseil National pour célébrer avec nous le Centenaire de la première Constitution. Cette loi fondamentale, je l'avais dit dans mon allocution, avait définitivement acté le principe du partage du pouvoir législatif entre le Chef de l'Etat et Son peuple, principe essentiel des Etats de droit et des sociétés démocratiques, qui s'est renforcé avec le droit d'amendement et celui, plus moderne dans nos Institutions, de proposer des lois.

Si Votre visite, aujourd'hui, et celle de la Princesse Charlène reste un événement tout aussi solennel, il s'y ajoute une dimension familiale que je ne peux m'empêcher de souligner.

Le 2 juillet 2011, toute la population monégasque, tous nos résidents et des centaines de millions d'anonymes dans le monde ont eu la joie de communier en direct à la célébration de Votre union, celle d'un Prince avec Sa Princesse mais, au-delà, celle d'un peuple avec la Famille Souveraine.

Cet événement, symbole du renforcement de la pérennité de notre monarchie, était très attendu par nos compatriotes et restera à jamais gravé dans nos mémoires.

Aujourd'hui, le Conseil National reçoit donc le Couple Princier et c'est la raison pour laquelle, mes chers collègues, vous avez été conviés, ainsi que tous nos invités, avec votre conjoint en écho à cette visite de notre Chef d'Etat accompagné de la Princesse Charlène, Son épouse.

Altesse, permettez-moi de Vous souhaiter la bienvenue dans cet hémicycle, dont le rôle consiste à étudier, parfois à élaborer et finalement à voter les meilleures lois possibles.

C'est ce que le Conseil National s'efforce de faire depuis à peine plus de cent ans maintenant.

Mais le Conseil National, c'est d'abord et avant tout la maison des Monégasques, car c'est d'eux seuls que les élus détiennent leur légitimité. Assemblée législative, nous sommes aussi une Assemblée politique où s'expriment librement, dans le respect de nos règles, différentes sensibilités qui représentent la diversité de la Nation Monégasque.

Symbole vivant de notre démocratie, le Conseil National porte avec authenticité et simplicité la voix des Monégasques.

C'est notre mission cardinale et nous pourrions nous en contenter.

Mais dans un monde complexe, dans un pays qui a profondément changé, chacun d'entre nous doit aussi s'efforcer de placer au cœur de son action la notion d'intérêt général.

Pour Vous, Monseigneur, Qui êtes garant et seul dépositaire de la Souveraineté Nationale, il s'agit depuis toujours d'une évidence. Le Prince de Monaco, parce qu'il représente dans Sa personne l'Etat, et donc toutes les composantes de la Principauté, est par nature Le garant de l'intérêt général du Pays, de ce qu'autrefois on appelait le « commun profit ».

Les différentes réformes de nos Institutions nous ont conduits à laisser de plus en plus de place à cette dimension de notre action, transformant ce qui était naguère une simple Assemblée représentative en un Parlement moderne.

Tout cela a des conséquences qui posent parfois des difficultés au quotidien lorsqu'il s'agit d'expliquer certaines politiques publiques, mais nous nous y efforçons. Je dois dire que la proximité avec nos compatriotes nous aide considérablement dans cet effort de pédagogie.

Si le bouche à oreille est encore la meilleure façon de faire passer des messages à Monaco, nous avons su également utiliser les outils modernes de la communication.

Je les ai moi-même enrichis en lançant le « Courrier du Conseil National » qui rend compte, tous les mois en toute transparence, de l'action de notre Assemblée auprès de nos compatriotes.

Ce nouvel outil, dont le numéro 8 sortira dans quelques jours, est maintenant entré dans les habitudes et l'on pourrait oublier que sans le travail de son équipe rédactionnelle, il n'aurait pu connaître une telle régularité. Je ne manque donc jamais de saluer le travail des personnels permanents du Conseil National, à qui nous demandons beaucoup et je dirais de plus en plus, et qui trouvent toujours les ressources pour répondre aux attentes de l'Institution.

L'année 2011 a d'ailleurs été une année d'intensification de l'activité de notre Parlement. On pourrait même rapprocher ce surcroît de travail du coup d'accélérateur que notre Assemblée avait connu après la réforme constitutionnelle de 2002.

Et les chiffres parlent d'eux-mêmes. Il faut savoir qu'à effectifs constants, parmi les membres du personnel et malgré le départ de trois élus depuis le début du mandat, notre Institution aura examiné, durant l'année qui vient de s'achever, hors les lois de budget, 14 textes en Séance Publique. C'est un record réalisé sans préjudice de la qualité d'un travail unanimement reconnu.

Il m'est arrivé à plusieurs reprises d'insister sur l'accélération de notre travail. Croyez bien, mes chers collègues, mes chers compatriotes, qu'il ne s'agit pas pour moi de mettre en avant des performances.

En rappelant régulièrement tout cela, je ne recherche nullement la louange car je suis convaincu que le Conseil National ne fait qu'accomplir son devoir au service de Monaco et les élus qu'honorer le mandat que leur ont confié les Monégasques.

Mon but n'est pas la louange, je le redis, mais simplement de susciter la prise de conscience. En 2002, nous sommes entrés dans une ère nouvelle de l'exercice de notre mandat de moins en moins conciliable avec une vie professionnelle et personnelle normale.

Elu depuis 2003, j'ai pu percevoir cet accroissement et je ne ferai aucun commentaire sur le changement que je vis depuis mon accession à la Présidence du Conseil National.

On peut le regretter, mais on ne peut que l'accepter, peu à peu, l'activité politique et le mandat d'élu sont en train de se professionnaliser, ne serait-ce que pour répondre à la vitesse de notre monde.

Certes, la Principauté s'efforce de faire des lois pérennes qui sécurisent nos entrepreneurs et ceux qui vivent et travaillent dans notre pays. Mais nous nous devons également de raccourcir de plus en plus nos délais, nous appliquant ainsi à nous-mêmes ce que nous réclamons depuis des années à l'Administration.

Pour cela, nos procédures devront encore évoluer et les élus des mandats à venir devront apporter une contribution utile au chantier législatif permanent qu'est devenu Monaco. Je sais bien que cela peut créer des crispations, mais c'est aussi notre devoir de faire en sorte que Monaco ne perde pas la course dans la compétition effrénée que se livrent les pays dans une économie globalisée.

L'année 2012 sera également une année d'intensification de notre travail. Le Conseil National doit garder la foi dans son action au service de la Principauté et ne pas céder à la facilité du pessimisme, ni perdre du temps dans des querelles artificielles. Plus qu'un bilan, nous devons avoir conscience que, chaque jour, nous construisons ensemble l'avenir de Monaco afin de permettre à notre pays de conserver la place qui est la sienne et, pourquoi pas, marquer des points face à nos concurrents. Vous l'avez compris, je reste résolument optimiste malgré les incertitudes de notre environnement, car je crois que le travail et l'audace finissent toujours par payer.

L'année dernière, en Votre présence, ici, Monseigneur, j'avais souligné que nos « conditions de travail appellent une réflexion sur les moyens qu'il conviendra à l'avenir de donner à notre Assemblée qui reste, sur le plan budgétaire, le parent pauvre des Institutions de notre pays, souvent moins bien traitée que beaucoup de services administratifs ».

Dans quelques mois, cette demande sera en partie satisfaite puisque nos équipes pourront enfin être regroupées sur un seul site, dans un nouveau bâtiment du Conseil National très attendu et dans lequel chaque élu disposera d'un bureau individuel.

J'en profite, Monseigneur, Altesse, pour Vous donner rendez-vous pour l'inauguration du nouveau bâtiment au début de l'automne prochain, je l'espère.

La réforme de la loi d'organisation et du règlement intérieur du Conseil National permettra, à terme, l'assistance des groupes politiques par des attachés parlementaires. Sur ce dernier point, il est de la responsabilité de chacun d'entre nous d'avancer sur ces différents textes afin, qu'au plus tôt, des moyens supplémentaires soient offerts à notre Institution.

En terminant mon propos, je voudrais formuler un vœu et un souhait, car bien que la période traditionnelle pour cela soit passée, je pense qu'il faut savoir profiter des moments précieux, parce qu'ils sont rares.

Tout d'abord, un vœu de bonheur pour notre Prince Souverain, pour Sa gracieuse Epouse, en souhaitant que Leur félicité et Leurs actions renouvellent l'image de notre Pays et rejaillissent sur Leurs Sujets.

Enfin, et je pense pouvoir parler au nom de tous les élus du Conseil National, nous ne pouvons que nous associer à Votre souhait Monseigneur, que « Monaco demeure un modèle de vivre ensemble, fondé sur le socle commun des valeurs de tolérance, de respect d'autrui et de la diversité des cultures».

Vive le Prince,

Vive la Princesse,

Vive Monaco,

Vive les Monégasques».

** **

Son Altesse Sérénissime le Prince Albert II a ensuite prononcé l'allocution suivante :

«Monsieur le Ministre,

Monseigneur l'Archevêque,

Monsieur le Président du Conseil National,

Excellences,

Mesdames et Messieurs les Conseillers Nationaux,

Monsieur le Maire,

Mesdames, Messieurs,

La Princesse et Moi-même vous remercions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers Nationaux, de la chaleur de votre accueil dans ces bâtiments du Conseil National qui vont bientôt recevoir une autre destination.

Comme je vous l'avais annoncé lors de Notre mariage l'été dernier, je tenais à ce que la Princesse connaisse ces lieux où s'écrit depuis des décennies l'histoire législative de Notre pays.

Il M'apparaît en effet naturel que les événements qui marquent la vie de Ma Famille, comme ceux qui scandent la vie de nos Institutions et, plus particulièrement celle du Conseil National, suscitent de telles visites.

En accueillant la Princesse à Mes côtés, vous exprimez votre attachement à Notre Dynastie, enracinée dans l'Histoire mais aussi tournée vers l'avenir.

Comme vous l'avez rappelé, Monsieur le Président, le Prince est l'unique dépositaire de la Souveraineté nationale. Cela résulte du principe de Gouvernement, la monarchie héréditaire et constitutionnelle et a pour conséquence, notamment, qu'Il «représente la Principauté dans ses rapports avec les puissances étrangères». Il est donc, de ce fait, le seul inspirateur de la diplomatie de notre pays.

Vous l'avez par ailleurs exprimé, Monsieur le Président, le Conseil National, Assemblée législative, est aussi une assemblée politique, comme l'expriment en particulier les débats budgétaires.

L'examen et le vote du budget donnent en effet aux Conseillers Nationaux l'occasion, dans la diversité de leurs opinions et sensibilités, de passer au crible de leurs questions, analyses et commentaires la politique mise en œuvre dans les domaines les plus divers.

Qu'il s'agisse de la loi ou du budget, je ne peux que vous encourager au consensus, d'autant plus accessible que la concertation préalable aura été effectivement pratiquée, d'abord, bien évidemment, entre Mon Gouvernement et le Conseil National, mais aussi avec les professionnels concernés par les textes projetés.

La complexité des domaines que la loi est appelée à régir est devenue telle qu'il est indispensable de s'entourer de toutes les garanties juridiques requises avant de trancher.

Il est assurément souhaitable que, comme vous l'avez souligné, les délais du processus législatif soient raccourcis, parce que le rythme du monde s'accélère et que la compétitivité s'accroît. Cependant, ce gain de temps ne saurait porter atteinte ni à la rigueur des pesées préliminaires qu'il convient d'opérer à l'aune des spécificités de notre pays, ni à l'exhaustivité des études préalables qui s'imposent.

Sachons garder, face à la pression de l'immédiat, la maîtrise du temps.

Vous avez également évoqué, Monsieur le Président, le futur bâtiment du Conseil National.

C'est bien volontiers que je serai présent à l'inauguration de cet outil de travail hors du commun qui illustre avec éclat la considération portée par l'Etat au Conseil National.

Je sais que les Conseillers Nationaux mesurent l'effort financier consenti par Mon Gouvernement afin de doter votre Assemblée d'un bâtiment moderne qui lui permette de remplir sa mission dans les meilleures conditions. Je suis convaincu

que le sens des responsabilités prévaudra ensuite dans le contexte économique international difficile au sein duquel la Principauté offre un environnement privilégié qu'il convient de préserver.

De façon plus générale, la crise qui, à maints égards, touche les sociétés qui nous entourent dans les domaines financier et économique, mais aussi, notamment, technologiques et environnementaux, nous oblige à un réel discernement. Les retours en arrière n'étant plus possibles, il nous faut explorer de nouvelles perspectives, guidés par le service de l'intérêt général auquel il était fait allusion tout à l'heure et qui constitue la noblesse de l'action politique, qu'elle soit gouvernementale ou législative.

Les situations de déséquilibre profond qui affectent aujourd'hui le monde suscitent souvent des sentiments de peur bien légitimes. Je le mesure tout particulièrement dans Mes voyages à l'étranger.

Si la Principauté est épargnée par ces soubresauts, même si elle n'est pas à l'abri de leurs conséquences, c'est parce qu'elle a pris soin de se prémunir par une gestion avisée pendant des décennies en prévision de temps plus difficiles. Ceux-ci nous imposent des décisions et appellent de notre part des actions pour préserver notre prospérité économique et notre modèle social.

Je suis convaincu que dans le respect des spécificités de notre pays qui, vous le savez comme Moi, demeurent le plus précieux de ses atouts, il saura, avec sagesse, sous Mon impulsion, mettre en œuvre cette politique équilibrée, marquée tout à la fois du sceau de la prudence et de celui de l'équité, en évitant tout repli frileux comme toute ouverture excessive.

Ainsi dans l'harmonie qui a toujours fait la force de notre pays, fondée sur l'union des Princes et de la Communauté monégasque, la Principauté de Monaco continuera-t-elle à tracer résolument sa route, portant aussi inlassablement sur la scène internationale le témoignage des valeurs qui sont les siennes.

Je vous remercie».

*

* *

La Séance Privée Extraordinaire s'est déroulée en présence des Conseillers Nationaux, des Membres du Gouvernement Princier et des Hautes Personnalités représentant les Institutions et les Corps Constitués de la Principauté, ainsi que des membres du Cabinet du Président et du Secrétariat Général du Conseil National, accompagnés de leur conjoint.

**Liste des personnalités présentes à la Séance Privée Extraordinaire
à l'occasion de la visite Privée Solennelle de LL.AA.SS.
le Prince et la Princesse de Monaco :**

S.E. M. Michel ROGER
Ministre d'Etat

S.Exc. Mgr Bernard BARSÌ
Archevêque de Monaco

M. et Mme Jean-François ROBILLON
Président du Conseil National

Dr Michel-Yves MOUROU
Président du Conseil de la Couronne

S.E. M. et Mme Philippe NARMINO
Directeur des Services Judiciaires, Président du Conseil d'Etat

M. et Mme Jacques BOISSON
Secrétaire d'Etat

M. et Mme Georges LISIMACHIO
Chef de Cabinet de S.A.S. le Prince Souverain

M. le Colonel Luc FRINGANT
Chambellan de S.A.S. le Prince Souverain
Commandant Supérieur de la Force Publique

S.E. M. Bernard FAUTRIER
Ministre Plénipotentiaire, Chargé de Missions auprès du Ministre d'Etat
Vice-Président de la Fondation Prince Albert II de Monaco

S .E. M. Franck BIANCHERI
Ministre Plénipotentiaire, Chargé de Missions auprès du Ministre d'Etat

M. et Mme Paul MASSERON
Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur

M. Stéphane VALERI
Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé

M. José BADIA
Conseiller de Gouvernement pour les Relations Extérieures

M. Marco PICCININI
Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA
Conseiller de Gouvernement pour l'Equipeement, l'Environnement et l'Urbanisme

S. E. M. Hugues MORET
Ambassadeur de France à Monaco

S.E. M. Antonio MORABITO
Ambassadeur d'Italie à Monaco

M. Georges MARSAN
Maire de Monaco

Dr et Mme Jean-Joseph PASTOR
Chancelier de l'Ordre de Saint-Charles et de l'Ordre de Grimaldi

M. Richard MILANESIO
Conseiller au Cabinet de S.A.S. le Prince Souverain

Mme Anne-Marie BOISBOUVIER
Conseiller au Cabinet de S.A.S. le Prince Souverain

M. David TOMATIS
Conseiller au Cabinet de S.A.S. le Prince Souverain

M. Laurent ANSELMINI
Secrétaire Général de la Chancellerie des Ordres Princiers

M. Claude PALMERO
Administrateur des Biens de S.A.S. le Prince Souverain

M. et Mme Robert CORDAS
Premier Président de la Cour d'Appel

M. Jean-Pierre DRENO
Procureur Général

M. Fabrice NOTARI
Vice-Président du Conseil National

M. et Mme Alexandre BORDERO
Président de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale

M. et Mme Guillaume ROSE
Président de la Commission des Intérêts Sociaux et des Affaires Diverses

M. Jean-Charles S. GARDETTO
Président de la Commission de Législation et
Président de la Commission des Relations Extérieures

M. et Mme Pierre LORENZI
Président de la Commission de l'Education et de la Jeunesse

M. et Mme Gérard BERTRAND
Président de la Commission du Logement

Mme Michèle DITTLOT
Président de la Commission de la Culture et du Patrimoine

Mme Brigitte BOCCONE-PAGES
Conseiller National

M. Marc BURINI
Conseiller National

M. et Mme Claude CELLARIO
Conseiller National

M. et Mme Philippe CLERISSI
Conseiller National

M. Eric GUAZZONE
Conseiller National

M. et Mme Roland MARQUET
Conseiller National

M. Laurent NOUVION
Conseiller National

Mme Anne POYARD-VATRICAN
Conseiller National

M. et Mme Christophe SPILIOTIS-SAQUET
Conseiller National

M. Christophe STEINER
Conseiller National

M. et Mme André GARINO
Président du Conseil Economique et Social

M. Robert COLLE
Secrétaire Général du Ministère d'Etat

Mme Brigitte GRINDA-GAMBARINI
Président du Tribunal de Première Instance

M. André THIBAUT
Vice-Président du Conseil Economique et Social

M. Jacques WOLZOK
Vice-Président du Conseil Economique et Social

**Liste des membres du Cabinet du Président
et du Secrétariat Général du Conseil National :**

M. Jean-Sébastien FIORUCCI
Chef de Cabinet du Président du Conseil National

Mme Laurence GUAZZONNE-MILLIASSEAU
Secrétaire Générale du Conseil National

M. Sébastien SICCARDI
Chargé de Mission

M. Olivier WENDEN
Chargé de Mission

Mme Florence LARINI
Chargé de Mission

Mme Elodie THOMEL
Chargé de Mission

Mme Marie-Laure BOVINI
Chef de Section

M. Jean-Charles de SIGALDY
Chef de Section

Mlle Joy GHIANDAI
Administrateur Principal

Mlle Jessica ALESSANDRI
Administrateur

Mlle Camille BORGIA
Elève fonctionnaire

Mlle Estelle JULIEN
Administrateur

Mme Sylvie MARCOS
Chef de bureau

Mme Nathalie GIUSTI
Chef de bureau

M. Umberto LANGELLOTTI
Responsable de la comptabilité

M. Sébastien SIONIAC
Informaticien-webmaster

Mlle Aurélie CALABRESI
Commis-archiviste
Mme Marie-Pauline SIMONETTI
Attaché
Mme Véronique SAYAH
Secrétaire Sténodactylographe
Mlle Audrey VINCELOT
Secrétaire Sténodactylographe
Mme Laetitia MARTINI
Chef Appariteur
M. Patrice ROLANDO
Appariteur
M. Christophe RIZZA
Appariteur
M. Giuseppe SINITO
Appariteur
Mme Ana LAJOUX
Femme de service
Les époux :
M. Francis MILLIASSEAU
M. Hervé LARINI-NEGRI
Mme Bianca WENDEN

*

Au terme de la visite, Leurs Altesses Sérénissimes le Prince et la Princesse de Monaco Se Sont également rendues dans le Bureau du Président de l'Assemblée afin de signer le Livre d'Or de l'Institution.

Le Couple Princier a ensuite salué tout le personnel du Conseil National avant de partager un cocktail avec les élus et les invités.

IMPRIMERIE GRAPHIC SERVICE
GS COMMUNICATION S.A.M. MONACO

imprimé sur papier 100% recyclé

